



Association Loi 1901, agréée association locale d'usagers
BP 412
85330 NOIRMOUTIER EN L'île
www.12sur12.org

courriel : 12sur12@12sur12.org

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 juillet 2019

(Version intégrant le rapport d'activité)

L'Assemblée générale des adhérents a été accueillie par la Présidente, Annik DAMOUR.

Avec 44 adhérents présents à l'Espace Henri Poignant ce 25 juillet et 56 à avoir donné procuration, soit 100 présents ou représentés, le quorum était atteint et l'assemblée Générale annuelle a pu statuer sur l'ordre du jour.

Il a été salué la présence de FNE Vendée représentée par Yves LE QUELLEC, président et de FNE Pays de la Loire représentée par Xavier METAY, chargé de mission pour la présentation du mouvement FNE en introduction à l'ordre du jour officiel de l'Assemblée Générale.

Accueil et Mot de la Présidente

«Une pendule est rarement à l'équilibre »

Après une période où la sauvegarde de l'environnement a été valorisée par l'État et les tribunaux, nous voici dans un contexte général permissif où l'économie passe avant la protection des sites.

Les intérêts particuliers secondaires considérés comme contraignants (limitation des constructions, zonage PPRL, projet éolien en mer) prennent le pas sur l'objectif premier de préserver réellement une île dont l'équilibre est fragile entre mer, nature et économie.

C'est une activité de chaque jour à laquelle l'association s'emploie depuis plus de 35 ans. Merci à nos anciens de nous avoir transmis ce flambeau.

L'Association a rempli son rôle pour l'année 2018 en suivant les dossiers, en assurant au mieux l'information de ses adhérents comme celle du public.

L'assiduité de ses membres aux diverses réunions, au suivi des conseils municipaux ou communautaire ainsi que le sérieux de leur participation sont reconnus. Tout ceci demande beaucoup de travail et de disponibilité et ce n'est pas toujours facile.

Enfin, l'Association n'est rien sans ses adhérents, elle agit dans le souci permanent de l'intérêt général grâce à la générosité des administrateurs bénévoles et la générosité financière des ses adhérents.

Les Interventions de FNE Vendée et FNE Pays de la Loire.

Yves LE QUELLEC, Président de FNE Vendée, est intervenu pour faire une présentation globale du réseau FNE (qui regroupe plus de 500 000 associations au niveau national), ce mouvement est présent à toutes les échelles territoriales ; dernièrement, l'évolution du mouvement associatif en Vendée avec la fusion de COORLIT 85 avec VNE permettra de pérenniser la structure départementale et son fonctionnement.

Il a tenu à souligner le rôle de l'Association « vivre l'île 12 sur 12 » au-delà du territoire de Noirmoutier, en constituant le réseau d'expert et en contribuant à alimenter la réflexion à tous les niveaux. Vivre l'île 12 sur 12 est en première ligne, elle a été conduite à introduire de nombreux recours règlementaires dans la logique d'obtenir des jurisprudences positives qui peuvent être « recyclées » dans d'autres endroits (cela contribue aux biens communs).

Nécessité d'avoir conscience de l'impact des documents de planification (tels que les SCOT, les PLU...) ; à l'ordre du jour, l'élaboration du futur Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) à l'échelle du Nord-Ouest Vendée. Ce document se substituera au SCOT de l'île de Noirmoutier. Ce document va organiser le territoire et va avoir un impact direct sur les PLU qui devront être en conformité avec ce SCOT.

Xavier METAY, chargé de mission à FNE Pays de la Loire, a présenté le programme des « sentinelles de la nature » sollicitant l'implication de chacun sur ce programme, en se servant des outils mis à la disposition au niveau de FNE pays de la Loire pour signaler toute atteinte à l'environnement. Des échanges se sont tenus à l'issue de cette présentation.

Le rapport d'activité

Fonctionnement de l'Association :

Le conseil d'administration se réunit chaque mois, ou à la demande si nécessaire. L'Association A2B de l'Epine a été accueillie deux fois à cette réunion.

Vivre l'île 12sur12 est membre de COORLIT 85, coordination du littoral de la Vendée. Le 30 mars 2018, s'est tenue une Assemblée Générale conjointe COORLIT 85 et Vendée Nature Environnement (VNE)il y a été décidé la fusion de ces deux associations pour former France Nature Environnement FNE 85. L'association y est représentée par 2 membres.

Les dossiers qui ont mobilisé l'Association durant cette année 2018/2019 ont été nombreux.

La Communication qui reste une préoccupation importante de notre association.

- **Le site** : nous vous avons annoncé lors de l'AG 2018, notre souhait de le faire évoluer. Ce travail de longue haleine est en cours, nous avons réduit le nombre de catégories (elles étaient beaucoup trop nombreuses et parfois en double) et sommes en train de reclasser chaque article un par un (et ils sont très nombreux). Cette opération est transparente pour vous et ne vous empêche pas de consulter le site. Nos contributions sur tous les dossiers touchant à l'environnement y paraissent dès qu'elles sont validées et publiées. (www.12sur12.org)

- **Le bulletin ou journal** : Il représente une grosse charge de travail mais nous permet de vous informer sur des problèmes de fond en vous faisant part de nos réflexions. En 2018, vous avez reçu un journal relié de 12 pages et un flash infos, simple feuille recto-verso pour vous tenir au courant de l'avancement de dossiers.
- **Au niveau Presse** : nous avons diffusé des communiqués de presse commun avec COORLIT/FNE (entre autres : zone de maintenance du parc éolien, extraction de granulats marins...). Nous devrions peut-être plus travailler avec la presse (que ce soit Ouest France ou le Courrier Vendéen) pour tenter d'augmenter la population pouvant nous suivre.

Notre but, malgré une équipe réduite d'administrateurs, est de continuer à améliorer la communication de Vivre l'Île 12 sur 12. Ce ne sont pas les idées qui manquent mais le nombre de personnes pour les mettre en œuvre !

La rencontre avec le Sous-Préfet de la Vendée le 22 novembre 2018

Une audience nous a été accordée par Mr Jacky HAUTIER, Sous-Préfet des Sables d'Olonne afin de l'alerter sur les dossiers suivants :

- les hangars de la Guérinière avec le comblement d'un marais,
- le PC de la rue du père crêpier au Vieil avec la destruction d'un mur en pierres de lest avec l'accord de l'ABF, en violation de la ZPPAU,
- l'urbanisme galopant sur l'île, le problème des résidences secondaires au détriment des habitations principales ;
- le Gois, classé grand site, l'Association sera bien impliquée dans le Comité pilotage.

Les formations suivies en 2018 par nos administrateurs (COORLIT/FNE 85)

- Les granulats marins et leur exploitation, le 10 avril 2018 à La Roche sur Yon
- Natura 2000, le 8 juin 2018 à La Roche sur Yon
- la gestion quantitative de l'eau, le 8 juin 2018
- l'après Xynthia, Journée à la Faute sur Mer, visite sur site, Conférence sur les risques de submersion marine avec la participation d'Axel LE CLEACH, le 22 juin 2018.
- Atelier FNE sur le Document stratégique de façade (DSF) préparation à la consultation publique lancée par l'État.
- les « Sentinelles de la nature » le 22 mai 2019 à la Roche sur Yon,

Les différentes commissions et comités auxquels l'Association participe

Les comités de gestion des deux polders : Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Mullembourg (Coorlit85) et Réserve Naturelle Régionale (RNN) de Sébastopol.

- Le Bureau de la CLE (Commission Locale de L'Eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Baie de Bourgneuf.
- Les ateliers et le Comité de pilotage du SLGRI (*Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation*) Bourgneuf-Monts, périmètre de Noirmoutier
- Le Comité de Pilotage du CTMA , la Commission de Suivi de Gestion des Marais (*Communauté de communes de l'île de Noirmoutier.*)
- Les réunions organisées par l'ONF en 2018 sur le Schéma d'accueil en forêt domaniale de l'île de Noirmoutier et le Comité de Pilotage du 31 mai 2018 (à la CCIN)
- les réunions du Comité de suivi des travaux de dragage du port de Plaisance de l'Herbaudière, pour l'opération d'entretien hiver 2018-2019.
- la réunion de la Commission locale d'information (CLI) la Lambarde pour le dragage de l'estuaire de la Loire par le Grand Port autonome de Nantes St Nazaire du 4 juillet 2019.
- La 1^{ère} Commission de Suivi et d'Information et de Concertation (CSIC) pour les concessions des granulats marins de CAIRNSTRATH A et SN2, du 11 janvier 2019 à la Roche sur Yon

- Les réunions le cadre de la concertation officielle du projet éolien de ST Nazaire
- La 1^{ère} réunion plénière de concertation du 9 mars 2018 pour le projet éolien en mer des îles Yeu et Noirmoutier (projet EMYN) ainsi qu'une réunion spécifique par le porteur de projet avec les associations de protection de la nature et de l'environnement (FNE) du 26 février 2018. :

Certains de nos administrateurs sont désignés pour représenter FNE

- à la Commission Départementale Nature Paysages et Sites (CDNPS)
- au Comité de pilotage et groupes de travail de « NATURA 2000 en mer, estuaire de la Loire externe » (Agence Française Biodiversité AFB, antenne façade atlantique)
- aux ateliers de travail et réunions plénières dans le cadre de l'Assemblée Régionale Mer et Littoral (ARML) sur le DSF/NAMO à la Région Pays de la Loire

Les enquêtes publiques où l'Association a contribué :

- Le 18 avril 2018, projet EMYN (éoliennes en Mer Yeu et Noirmoutier) et RTE (réseau de transports électrique)
- Le 10 juin 2018, pour le rehaussement des digues du Gois et des Mattes, sur Barbâtre
- Le 21 novembre 2018, concernant le PLU de Barbâtre,
- Le 3 février 2019 sur la modification n° 4 du PLU de Noirmoutier en l'île
- Le 19 juillet 2019, pour le SCOT Nord-Ouest Vendée (avis défavorable)

Le suivi des dossiers

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

- a) Noirmoutier : PLU applicable, la modification n°4 initiée en 2018 a été approuvée au conseil municipal du 26 mars 2019
- ✓ Non prise en compte de nos demandes réitérées pour la transformation du zonage Uca de la partie « sud » des Prés patouillards en N pour faire suite au jugement de la Cour d'Appel du 12 octobre 2016 donnant raison à l'Association,
 - ✓ et la révision de l'annexe n° 5.11. ZPPAU (Site Patrimonial Remarquable) en complétant la liste du patrimoine à protéger au titre de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme tel que proposé par courrier R 899/18 – FR/VT du 11 avril 2018
 - ✓ La Guérinière : applicable depuis le 14 novembre 2017
 - ✓ zonage N autour des hangars contestés
 - ✓ Diminution de 12ha de zones classées Espaces Boisés Classés
 - ✓ Très fort taux de résidences secondaires : 73,6 %.
- b) L'Epine : 1^{ère} version rejetée, 2^{ème} version en cours d'élaboration
- ✓ Vigilance de l'Association (nos observations seront faites lors de la consultation en tant que personnes publiques associées et lors de l'enquête publique prévue courant 2020)
 - ✓ *Nous sommes en contact avec l'Association A2B quant au projet du camping de la Bosse avec une éventuelle modification du zonage du PLU ;*
 - ✓ *l'Association restera vigilante sur tout déclassement des espaces boisés.*
- c) Barbâtre : PLU approuvé le 21 février 2019

- ✓ Il est rappelé qu'un 1^{er} projet avait été refusé par les services d'État en raison de nombreux projets d'aménagement d'habitat envisagés hors du bourg (contraire à la Loi NoTRE/ densification des bourgs) et des projets de parkings trop importants proches du Gois .
- ✓ Il est prévu des opérations d'aménagement ou réaménagement pour créer 100 logements sur les 10 ans à venir.

Zoom sur 3 dossiers hors PLU :

- ✓ **Le Gois** : Le Conseil Départemental envisage des travaux touristiques après les **travaux de défense sur les digues du Gois et des Mattes**. Nous restons très attentifs sur ce site et ses abords classés suite à notre demande dès 1986. Même si les élus et les services départementaux n'ont pas considéré le travail que nous avons fourni dans ce dossier nous comptons être entendus sur la suite donnée à cette heureuse nouvelle.
- ✓ **Le projet de cimetière paysager**, envisagé depuis plusieurs années suite à une étude paysagère obligatoire (zone Natura 2000) vient d'être présenté à la population. Il se situe entre le camping des Onchères et la Frandière. Il doit tenir compte de la zone humide en bordure de voie qui ne peut recevoir de tombes et le boisement de peupliers sera en partie conservé.
- ✓ Le projet d'un **aménagement touristique à la place des anciennes colonies du Mans**, les permis de démolitions de certains bâtiments datent de Juillet 2017. Il est prévu de petits habitats de vacances en bois, un restaurant une piscine et un équipement de balnéothérapie. Jusqu'à ce jour les travaux ne sont pas commencés.

Les dossiers en contentieux

- 1) **Un recours gracieux introduit près du Maire de Noirmoutier le 16 février 2019 contre un PC pour la réhabilitation et l'extension de deux maisons individuelles existantes au 32, allée de la Clère au Bois de la Chaise a été rejeté.**
- 2) **Le PC rue du père crêpier a été examiné en audience du TA du 18 avril 2019**, Il s'agissait de protéger un mur ancien de pierres de lest qui se trouve en partie détruit violant ainsi l'article 7 de la ZPPAU (SPR), avec le soutien de l'ABF. Le Tribunal n'a pas suivi les recommandations du rapporteur public qui proposait l'annulation du PC pour violation de plusieurs articles de la ZPPAU. Il a estimé que 6 m du mur pouvaient être détruits, l'essentiel étant conservé. Mais si on reprend le texte à la lettre, celui-ci ne parle pas de sauver l'essentiel des murs, mais les préserve intégralement. Nous attendons les conseils de notre avocat pour la suite à donner : appel ou non.
- 3) **Les hangars de la Guérinière** : suite de notre intervention près de l'AFB (Agence Française de la Biodiversité) pour le comblement du marais, une enquête a été diligentée et un procès-verbal a été dressé par les services d'Etat l'ONEMA. Le Sous-Préfet de la Vendée, lors de l'audience du 21 novembre 2018, a montré toute son attention sur ce dossier. Le dossier ayant été transmis au Parquet des Sables d'Olonne, la commission pénale du parquet aurait condamné le propriétaire à financer des mesures compensatoires. Sur place, des changements de destination des cellules de ces hangars sont constatés en contradiction avec l'usage autorisé. La Mairie sera saisie officiellement par notre avocat.

Le non-respect des règlements, les incohérences...en matière d'urbanisme : exemples

- le non-respect d'un règlement d'urbanisme (POS) et de la loi sur l'eau:à La Guérinière, constructions de hangar pour des caravanes sur une zone du POS où il est interdit de construire ce type de hangar, comblement de marais sans déclaration ou demande d'autorisation (loi sur l'eau).
- Incohérence dans un dossier de construction d'un hangar ostréicole
- Non-respect du PPRL ou règlement inapplicable: question du remblaiement lors de la construction en zone bleue.
- Non-respect du règlement des sites patrimoniaux remarquables à Noirmoutier en l'île. Percements ou destruction de murs anciens.
- Non-respect du PLU : volets roulants, portails en PVC, portes « fantaisie »
- Petits patrimoines menacés car non protégés dans les PLU : ex. fours à pains, mur du Canal au Vieil...

La Commission de mise en valeur des boisements/ Noirmoutier en l'île

Créée en janvier 2017 par la municipalité de Noirmoutier pour veiller au maintien des boisements d'intérêt paysage. Elle se réunit en principe à chaque fois qu'un projet immobilier est soumis à la commune dans un espace boisé classé ou à préserver ou s'il y a une demande d'abattage. Elle est composée de représentants de la commune de Noirmoutier, de l'association syndicale autorisée de Bois de la Chaise, de l'ONF, des deux associations locales d'usagers : « les amis de Noirmoutier » et « Vivre l'île 12 sur 12 ».

La commission de mise en valeur ne s'intéresse qu'aux bois classés à préserver : il s'agit de veiller à la préservation de ces bois qui sont gérés par les propriétaires, pas toujours de la meilleure manière, alors qu'ils représentent une part importante des boisements de l'île et donc de l'image de marque de l'île.

Un bilan de l'état des boisements du bois le Chaise a été réalisé fin 2017 et début 2018 et une évaluation de l'état phytosanitaire et plan de gestion à 30 ans a été faite en 2019.

Reste que l'on ne sait pas si les recommandations de la commission sont suivies car il n'y a pas de contrôle, en particulier s'il n'y a pas de déclaration de fin de chantier. De nombreux abattages sont faits sans déclaration et certains propriétaires ne respectent pas les limites de déboisement posées dans le permis de construire.

Le dragage et la gestion des sables du port de Plaisance de l'Herbaudière en 2018.

Opération d'entretien habituelle pour retirer 23 000 m³ de sédiments sableux et sains. Les travaux se sont déroulés du 5 novembre 2018 au 9 janvier 2019 et l'Association a participé aux comités de suivi organisés par la SA du Port de Plaisance.

Le chenal d'accès a été approfondi de 80 cm et jusqu'à 1 m au nord du bassin.

Les suivis environnementaux ont été réalisés conformément à l'arrêté préfectoral du février 2014. Il n'y a pas eu de dépassement des seuils de N1/N2 pour l'ensemble portuaire. Des tests d'écotoxicité

sur bivalve ont été faits. Absence d'incidence sur la qualité de l'eau ou de l'environnement. Cependant, constat d'une légère augmentation des teneurs en zinc pendant et après dragage.

Le dévasage de l'estuaire de la Loire sur le site de la Lambarde par le Grand Port autonome de Nantes St Nazaire, extension de la zone d'immersion de la Lambarde.

Le nouvel arrêté préfectoral confirme la participation de « Vivre l'île 12 sur 12 » au comité de suivi. La zone d'immersion sur la Lambarde, initiale de 590 ha a été étendue de 410 ha au sud-ouest de la précédente ; ce qui identifie une zone d'impact sur les fonds de 4 100 ha et une zone de suivi étendue à 15 000 ha (Étude ARTELIA 2018) ;

Les granulats marins.

La nouvelle concession de Cairnstrath SN2 et A est en exploitation qui a pris le relais du Pilier. Ce point a fait l'objet d'une information complète dans le bulletin de l'Association n° 74.

Le Préfet de la Vendée, le 11 janvier 2019, a souligné qu'il lui appartenait d'assurer la cohabitation de toutes les activités. Les titulaires de la concession ont fait part de leur accord pour effectuer un travail de comparaison et de propositions pertinentes, conformément à l'attente de Mr le Préfet, par rapport aux autres activités, particulièrement le projet éolien en mer.

Le Conseil d'État a débouté la Communauté de communes et l'Association « le peuple des dunes des pays de la Loire » de leurs recours contre les décrets. Le Conseil d'État a relevé les études pertinentes fournies pour répondre aux questionnements sur les effets quant au trait de côte.

Le éoliennes en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier / la base de maintenance à l'Herbaudière :

L'Association n'a aucune information depuis la réunion plénière de mars 2018 sur les négociations entre la CCI 85, le Département, les élus et les pêcheurs de l'Herbaudière.

Il s'agit d'une base pour les activités de maintenance qui seront pérennes et qui se développeront pendant toute la durée d'exercice du parc éolien, c'est-à-dire 25 ans minimum.

Le DSF (Document stratégique de façade) - NAMO :

Lors de la consultation publique, les citoyens ont été invités à s'exprimer sur l'avenir de la mer et du littoral dans le cadre de l'établissement du DSF.

Nous avons participé à la concertation sur l'élaboration de ce DSF avec FNE et des propositions fortement soutenues pour des documents ambitieux et équilibrés ont été formulées. Cependant elles n'ont pas été reprises : les objectifs environnementaux ont été revus à la baisse ; particulièrement, FNE a fait part de ses inquiétudes sur l'élaboration des « cartes à vocation » définies comme la représentation graphique des objectifs stratégiques. Il est vrai que l'économie bleue doit se développer sur 3 piliers : économique, social et environnemental. Or, le pilier environnemental n'est pas du tout traité avec le même engagement que le pilier économique.

A noter aussi l'absence de référence aux impacts du changement climatique sur la façade (élévation du niveau de la mer, submersions marines) en particulier dans les zones vulnérables est regrettable.

L'ensemble des associations de protection de la nature et de l'environnement n'ont pas été suffisamment considérées lors de l'élaboration de ces documents. Pour conclure, en l'état actuel du DSF NAMO, FNE a exprimé un avis DEFAVORABLE sur le DSF NAMO tel que présenté.

Nous ne manquerons pas d'apporter notre contribution dans le cadre des réunions du Conseil Maritime de Façade ainsi qu'au sein des Commissions Permanentes au sein desquelles les associations de protection de la nature et de l'environnement sont présentes dont FNE Pays de la Loire.

L'assemblée générale a validé ce rapport d'activités à l'unanimité.

Le rapport financier de l'exercice 2018

Il a été validé par l'Assemblée Générale avec un déficit de 334,13 €.

Nous rappelons que nous ne sollicitons aucune subvention afin de garder notre indépendance et l'ensemble des administrateurs ne perçoit pas de frais de déplacements pour toutes les réunions auxquelles nous assistons.

Le renouvellement du conseil d'administration.

L'Assemblée générale a ratifié le renouvellement d'Annik DAMOUR et d'Alain ANDROMAQUE à la fonction d'administrateur. Le conseil d'administration restera composé de 7 membres.

La soirée s'est terminée autour du traditionnel verre de l'amitié.